

## *Incertitudes sur la réalisation des Axes Forts...*

**Suspens et rebondissement le 26 février dernier ! Alors que le Tribunal administratif (TAF) a mis fin à plusieurs mois d'incertitude en validant le permis de construire du tram de la gare du Flon ainsi que de la rampe Vigie-Gonin, le Conseil d'Etat et la Municipalité de Lausanne ont annoncé dans la foulée leur décision d'abandonner la réalisation de la rampe.**

En 2011 et 2016, la Municipalité considérait pourtant que la mise en service de la liaison routière Vigie-Gonin était déterminante pour permettre l'intégration des Axes Forts de transports publics dans le centre-Ville et la caractérisait de mesure essentielle au fonctionnement du projet.

Le 26 février dernier, les autorités judiciaires ont confirmé la nécessité de la construction de la rampe comme mesure d'accompagnement indispensable. Par ailleurs, de nombreuses conventions entre les autorités et les particuliers ont été signées afin d'obtenir le retrait des oppositions. Nombre de ces conventions liaient le retrait des oppositions à la construction de la rampe Vigie-Gonin. Il en est de même des oppositions liées à la fermeture du Grand-pont, fermeture indispensable à la mise en place des bus à haut niveau de service (BHNS).

Le PLR L s'étonne qu'aucune mesure d'accompagnement alternative ne soit proposée par les autorités exécutives. Les conséquences de leur décision sur le commencement des travaux et sur le projet de la maison du livre demeurent incertaines, sans compter les questions liées au respect des conventions passées. C'est en ce sens que le groupe PLR au Conseil communal interpelle la Municipalité ce jour.

La décision du Conseil d'Etat et de la Municipalité a indéniablement pour conséquence de fragiliser l'équilibre trouvé entre intérêts publics et privés et sur lequel reposait la réalisation des Axes forts.

Le développement des transports publics et l'accessibilité au centre-ville sont une priorité : le PLR L attend des autorités exécutives de la Ville et du Canton qu'elles présentent rapidement des solutions alternatives afin de mener à bien le projet.

---

### **Pour tous renseignements complémentaires :**

Xavier de Haller, conseiller communal PLR, 079 362 51 53

Matthieu Carrel, chef de groupe PLR au conseil communal, 079 768 92 66

Philippe Miauton, conseiller communal et président du PLRL, 079 277 68 41

Mathilde Maillard, secrétaire générale du PLRL, 079 699 23 11